



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

PIERRE PAQUETTE DÉNONCE LE PROJET DE LOI C-56 SUR LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Ottawa- le 16 mai 2007- Le leader parlementaire du Bloc Québécois et porte-parole en matière de Réforme électorale, **Pierre Paquette**, dénonce le projet de loi C-56 sur la représentation électorale que présente le gouvernement conservateur. Le gouvernement a annoncé la semaine dernière des modifications à la représentation électorale des provinces qui auront pour conséquence une diminution du poids électoral du Québec. En effet, si ce projet de loi du gouvernement est adopté, l'Ontario aura 10 sièges supplémentaires alors que l'Alberta en obtiendra cinq et la Colombie-Britannique sept.

« Le projet de réforme de la représentation électorale ne garantit pas le maintien du niveau de représentation du Québec à la Chambre des communes, qui passerait de 24,4 p. 100 de la députation à 22,7 p. 100 en 2011. Le projet de loi est en contradiction avec une réelle reconnaissance de la nation québécoise qui, elle, implique que le poids politique de cette nation ne soit pas réduit au sein des institutions fédérales » a expliqué le député de Joliette, **Pierre Paquette**.

Le projet de loi conservateur accélère la diminution du poids politique du Québec par rapport à ce qui était prévu par l'ancienne formule. C'est la construction de la nation canadienne qui l'oblige au détriment des droits de la nation québécoise. De ce fait, au lieu des 75 sièges sur les 308 que représentent le Québec présentement à la Chambre des communes, ce serait 75 sur 330.

Le projet de loi C-56 fera en sorte que depuis la Loi sur la représentation électorale de 1985, 48 nouveaux sièges auront été ajoutés au Parlement fédéral sans que le Québec n'en reçoive un seul! « Si la nation québécoise est si importante pour les Conservateurs, pourquoi proposent-ils une réforme qui marginalise le Québec et diminue son poids sur l'échiquier politique? Quand on reconnaît que les Québécois et les Québécoises forment une nation, il y a également des principes qui sous-tendent cela. Cela doit trouver des applications pratiques comme la garantie que la députation québécoise représentera toujours 25 % de la Chambre des communes, ce qui avait été négocié dans l'entente de Charlottetown en 1992. Plus le temps passe et plus les Québécois se rendent compte que la prétendue ouverture manifestée envers le Québec par ce gouvernement n'est que de la poudre aux yeux pour séduire le Québec pendant la campagne électorale » a commenté **Pierre Paquette**.

« C'est tout le Québec qui se mobilise pour maintenir notre poids politique à Ottawa comme le démontre la motion adoptée à l'unanimité mercredi par l'Assemblée nationale pour exhorter Stephen Harper à retirer le projet de loi C-56. Si le gouvernement Harper ne retire pas C-56, ce sera une preuve de plus que la nation québécoise ne peut être respectée au sein du Canada » a conclu **Pierre Paquette**.

-30-

Renseignements :

Nancy Gagnon

coordonnatrice des affaires para-parlementaires et des communications de Pierre Paquette, député de Joliette

Leader parlementaire du Bloc Québécois

et porte-parole en matière de réforme démocratique

Cellulaire : 450.756.9648